



PROVINCE DE QUÉBEC, CANADA
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN



AVIS DE PROMULGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-14

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Madame Élisabeth Charest, directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun :

QUE le conseil municipal a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025, le Règlement numéro 2024-14 **décrétant l'imposition des taxes foncières, de la taxe spéciale, des taxes de secteur et de la tarification pour les services municipaux pour l'exercice financier 2025** ;

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du Règlement 2024-14 au bureau de la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, aux heures normales de bureau ;

QUE ce règlement entrera en vigueur le 22 janvier 2025, après la publication de l'avis public.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN ce 22^e jour de janvier 2025.

Élisabeth Charest
Directrice-générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, **ÉLIZABETH CHAREST**, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, résidente de Victoriaville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché conformément à la Loi en affichant entre 9h et 17h le 22^e jour de janvier 2025 et mis sur le site internet à pareil date.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22^e jour de janvier 2025

Élisabeth Charest
Directrice générale et greffière-trésorière